

Fiche numéro	46	
Code de l'action	P6C1A72-046	
Programme	P6	
Axe stratégique	A1: Amélioration de la gouvernance de l'eau	
Composante	C1 : Appui à l'amélioration des connaissances et de la gestion durable des ressources en eau	
Titre	Appui au développement des systèmes de surveillance des eaux naturelles au niveau des pays	
Objectif	Protéger les têtes de sources naturelles contre les risques de dégradation dus aux activités anthropiques	
Zone concernée	Tous les pays de la CEEAC	
Justification	<p>les risque de dégradation des eaux naturelles par les activités anthropiques sont nombreux et constituent un grand danger pour les ressources en eaux surtout celles utilisées pour l'alimentation en eaux potables.</p> <p>De ce fait, le classement et / ou l'instauration de périmètres de protection au niveau des têtes de sources et des points de captage des eaux potable sont une nécessité qui permet de réduire le risque de dégradation de ces ressources.</p>	
Activités	<p>1- Diagnostic des états des lieux des points de captage et des têtes de sources d'eaux naturelles exploitées pour l'alimentation en eaux potable.</p> <p>2- Vérification du cadre réglementaire national dans chaque pays au sujet des périmètres de protection</p> <p>3- Proposition de renforcement juridique</p> <p>4- Etude pour le classement et/ou la délimitation des périmètres de protection des sources</p>	
Résultats attendus	<p>- Un cadre réglementaire relatif aux périmètres de protection mis à jour</p> <p>- Une étude pour la délimitation des périmètres de protection des sources réalisée</p>	
Indicateurs	<p>Nombre de sources inventoriées</p> <p>Nombre de sources protégées/classées</p>	
Bénéficiaires	Population locale (communes), entreprises d'exploitation des eaux naturelles dans les Etats membres de la CEEAC.	
Hypothèses	Implications des états membres à l'échelle nationale	
Risques	Problème d'accessibilité des sources d'eau naturelles	
Coût total en Euros	1 000 000	
	Désignation	Coût
Tâche / activité 1	Equipe de diagnostic FFT pour les 10 pays	150 000
Tâche / activité 2	Expert juriste 02 H.M	40 000
Tâche / activité 3	Expert en hydrogéologie 06 H.M	120 000
Tâche / activité 4	Instauration de périmètre de protections des sources d'eaux naturelles FFT pour les 10 pays	500 000
Tâche / activité 5	Suivi et gestion du projet FFT pour les 10 pays	50 000
Provisions	140 000	
Responsable de l'exécution	Le responsable d'exécution sera désigné par les gouvernements concernés et la source de financement avec l'avis technique de la CEEAC/CRGRE	

Institutions associées	Institutions chargées de l'eau et de l'environnement, bureaux d'études nationaux, ministères des eaux	
Programmation	9 mois, LT : - 3 mois : inventaire et diagnostic des états des lieux - 6 mois : élaboration de l'étude de protection et classement des points de captage et des sources avec renforcement juridique au besoin.	
Années de réalisation : début / fin	2024	2024
Relations avec d'autres actions		
Notes		